



Rapport d'activité

Message du directeur 3

Généralités 4

Finalisation de la réorganisation 5

Aboutissements liés à la LARA 10

Préparation aux changements fédéraux 11

Perspectives 13

Les comptes de l'exercice 2007 14

Rapport de l'organe de révision 22

Adresses utiles 24

07

La fin d'une aventure mouvementée

3

Créée dans l'urgence en 1994 pour reprendre le mandat d'assistance des demandeurs d'asile, la FAREAS aura vécu treize ans d'une aventure mouvementée. Ses missions ont déjà été entièrement reprises au 1er janvier 2008 par le nouvel Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), créé par la Loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA). La fondation sera formellement dissoute une fois les comptes 2007 adoptés.

Nombre de ces treize années d'existence ont été difficiles et ont vu défiler plusieurs crises. Il faut pourtant rendre hommage à la FAREAS, et à toutes les personnes qui y ont été employées, d'avoir toujours su remplir une mission délicate et peu reconnue : accueillir, héberger, encadrer et assister les demandeurs d'asile que la Confédération attribue au canton de Vaud. Plusieurs périodes d'afflux importants ont nécessité d'adapter sans cesse les structures et l'organisation pour que, chaque jour, les nouveaux arrivants aient un lit, un toit et de quoi subvenir à leurs besoins. La débrouillardise a été une qualité essentielle de la FAREAS et reste un point fort de l'entreprise aujourd'hui.

La FAREAS a dû remplir le principal de sa mission avec les forfaits alloués par la Confédération, qui se sont révélés insuffisants. Sans mécanisme de financement sûr, les déficits se sont succédés, rendant le travail de terrain difficile : il fallait chaque année faire davantage avec des moyens plus limités. Ce défi, la FAREAS l'a relevé, et il faut lui en savoir gré.

Débrouillardise, urgence, manque de moyens ont été les mots-clés de ces treize années. Difficile dans ces conditions de garantir une parfaite rigueur. Celle-ci, pourtant, est nécessaire dans le domaine de l'assistance ; elle était exigée aussi bien de la part de la Confédération, qui finance une grande partie des coûts de l'asile, que du canton, qui est responsable vis-à-vis des instances fédérales. La FAREAS s'est dès lors attelée, durant ses dernières années d'existence, à sécuriser son fonctionnement et à uniformiser ses prestations. Un nouveau système de financement, qui transfère une partie des risques sur le mandant, l'Etat de Vaud, a été inscrit dans la loi. Une importante réorganisa-

tion, dont il a déjà été fait mention en 2005 et en 2006, est arrivée à son terme en 2007 et permet à l'EVAM de reprendre une organisation plus sûre et en mesure de répondre aux nouvelles demandes, liées à l'évolution du monde de l'asile : la prise en charge de personnes dont l'assistance est réduite à l'aide d'urgence, d'une part, et le développement des mesures de formation et d'aide à l'emploi visant l'insertion des demandeurs d'asile – et plus particulièrement de ceux d'entre eux qui disposent d'une admission provisoire – d'autre part.

Cette réorganisation a représenté, pour les collaboratrices et les collaborateurs, un chamboulement complet, l'émergence de nouveaux métiers, le passage d'un statut de généraliste à celui de spécialiste, des procédures plus strictes et un cadrage plus serré. Ces changements, nécessaires, ont nécessité beaucoup de souplesse de la part du personnel, qui a su en faire preuve, comme durant les années précédentes. Il mérite une mention particulière et peut aujourd'hui être fier des résultats obtenus.

Car pour son dernier exercice, la FAREAS prouve qu'elle sait maîtriser son domaine d'activité, puisqu'elle boucle avec un bénéfice de 1.86 million de francs. Ce sont ainsi 587'000 francs qui sont attribués au fonds d'égalisation des résultats, qui atteint sa dotation maximum, alors que 1.27 million de francs est restitué à l'Etat.

L'EVAM part ainsi sur de bonnes bases, que lui lègue une FAREAS assainie.

La mission de l'établissement ne sera pas plus facile que ne fut celle de la fondation : s'il ne faut plus faire face, aujourd'hui, à des afflux massifs, il convient de rester prêt pour une telle éventualité. Mais, surtout, il convient d'améliorer sans cesse des prestations désormais plus personnalisées, et de savoir profiter du calme retrouvé pour faire de l'EVAM un pôle de compétences reconnu.



Pierre Imhof, directeur

Généralités

Missions

Du 1er juillet 1994 au 31 décembre 2007, la Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile (FAREAS) a été mandatée par l'Etat de Vaud pour héberger, encadrer et assister les demandeurs d'asile attribués au canton par la Confédération.

En adoptant le 7 mars 2006 la Loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA), le Grand Conseil vaudois a souhaité que la FAREAS, fondation de droit privé, se transforme en établissement de droit public.

Ce rapport d'activité relate la dernière année d'existence de la FAREAS. Il est publié par l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), qui a repris au 1er janvier 2008 l'intégralité des missions, des charges et des actifs de la fondation.

La direction et l'organisation interne qui prévalaient sous l'ancienne structure juridique demeurent inchangées, un processus de réorganisation interne ayant eu lieu entre 2005 et 2006, et dont les dernières finalisations ont été opérées en 2007.

En plus de l'aide aux requérants d'asile (livret N) et aux personnes admises à titre provisoire (livret F), la FAREAS a été chargée de délivrer dès 2005 l'aide d'urgence aux étrangers en situation irrégulière. Cette catégorie concerne notamment les personnes dont la demande d'asile a été frappée d'une non-entrée en matière (NEM) par la Confédération.

A l'approche de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi fédérale sur l'asile (LAsi), la FAREAS a également dû se préparer en 2007 à étendre dès 2008 les prestations d'aide d'urgence aux requérants d'asile déboutés au terme de leur procédure, qui avaient droit auparavant à l'aide sociale ordinaire, c'est-à-dire aux normes d'assistance s'appliquant aux permis N et F.

Toujours dans le cadre des changements légaux adoptés par le peuple suisse en 2006, la FAREAS a dû préparer en

2007 une série de mesures d'intégration pour les personnes admises à titre provisoire, afin de respecter dès 2008 l'esprit de la nouvelle Loi fédérale sur les étrangers (LEtr).

Chiffres et tendances

Au 31 décembre 2007, la FAREAS assistait un nombre total de 4447 personnes, représentant 2785 groupes sociaux (familles) et réparties selon les statuts suivants :

- I 1182 requérants d'asile en procédure
- I 2641 personnes admises à titre provisoire
- I 762 requérants d'asile déboutés
- I 159 personnes frappées de non-entrée en matière dans leur demande d'asile

Ce total représente 1165 personnes de moins qu'en 2006, soit une diminution d'environ 20%.

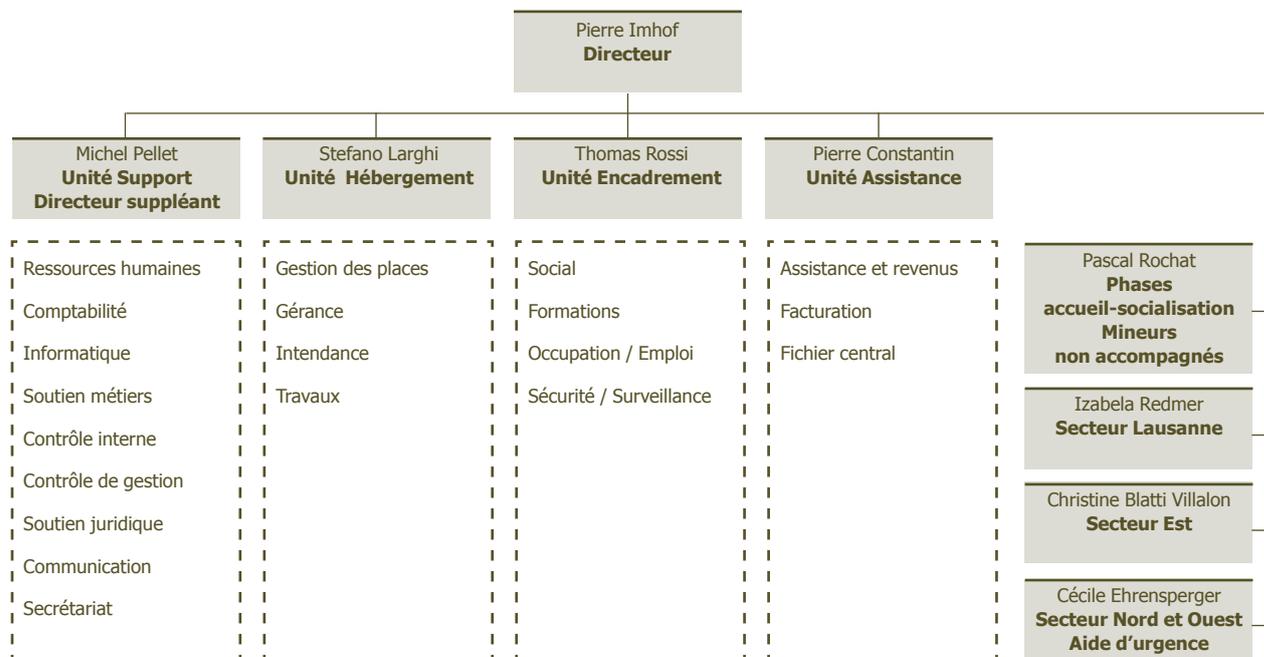
Le canton de Vaud reçoit toujours 8,4% des demandeurs d'asile, selon une clé de répartition basée sur la démographie des cantons.

Pour ses prestations d'hébergement, la FAREAS disposait à fin 2007 de huit structures d'hébergement collectif (Ste-Croix, Crissier, Lausanne-Chablais, Lausanne-Simplon, Lausanne-Vennes, Vevey, Leysin, Bex), de 1479 appartements loués et de 306 en propriété propre.

Parmi les demandeurs d'asile assistés par la FAREAS, 832 étaient financièrement autonomes au 31 décembre 2007 et ne dépendaient de la FAREAS que pour la fourniture d'un logement et/ou d'une assurance maladie qu'ils doivent rembourser, ou encore en raison de dettes ; 759 étaient partiellement assistés, c'est-à-dire que ces personnes disposaient d'un revenu inférieur aux normes d'assistance pour requérants d'asile.

Normes d'assistance

Les normes d'assistance financière pour demandeurs d'asile et étrangers en situation irrégulière sont adoptées chaque année par le Conseil d'Etat et publiées dans le Guide d'assistance, disponible sur internet (www.evam.ch).



5

En 2007, ces normes se sont élevées à Fr. 9.50 par jour pour les personnes à l'aide d'urgence avec enfant(s) mineur(s) ou considérées comme cas vulnérables en raison de problèmes de santé.

Pour les demandeurs d'asile en procédure et les personnes admises à titre provisoire, les normes d'assistance 2007 oscillaient entre Fr. 12.– et Fr. 15.10 par jour selon la distance entre le lieu d'hébergement et l'antenne FAREAS la plus proche.

En 2007, de nouvelles normes d'hébergement sont entrées en vigueur dans le calcul du décompte d'assistance. Ces normes ont été forfaitisées afin de prendre en compte l'ensemble des frais tels que le mobilier et l'équipement électroménager, les charges énergétiques et les assurances, les déménagements et les travaux de mise en état. Cette forfaitisation était prévue par la démarche de réorganisation interne de la FAREAS lancée en 2005, appliquée dès 2006 et finalisée en 2007. Les normes d'hébergement dépendent de la composition familiale des bénéficiaires et du nombre de pièces fournies; elles sont également publiées dans le guide d'assistance.

Organisation

Au 31 décembre 2007, la FAREAS employait 234 collaborateurs (contre 218 à fin 2006), pour 207.48 postes à plein temps (EPT) (contre 190 à fin 2006), répartis dans les unités suivantes:

- I Direction : 1
- I Support : 34.50
- I Hébergement : 39.21
- I Encadrement : 80.97
- I Assistance : 47.80
- I Phases et Secteurs : 4

Les collaborateurs et collaboratrices de la FAREAS ont connu une certaine stabilisation de leur situation en 2007, après les chamboulements de 2006. Dans certains métiers, comme celui de l'hébergement, la réorganisation s'est

poursuivie sur 2007, plusieurs changements ayant eu lieu dans l'encadrement intermédiaire.

L'asile est de toute manière un domaine en perpétuel mouvement où les contraintes et les remises en question sont le lot quotidien. Le personnel a donc dû, en 2007, non seulement consolider les nouvelles pratiques liées à la réorganisation interne, mais aussi préparer les changements imposés par les nouvelles dispositions fédérales. Le durcissement de la politique suisse d'asile n'est pas toujours facile à intégrer du point de vue humain. L'engagement sans faille des équipes de la FAREAS mérite d'être salué.

Grâce à la convention collective de travail de la FAREAS adoptée en 2006, des possibilités de supervision existent pour répondre aux besoins des équipes à la suite d'expériences particulièrement stressantes, voire traumatisantes. En 2007, cette opportunité a été saisie à plusieurs reprises, dans certains cas heureusement pour travailler tout simplement à la construction d'équipe.

Finalisation de la réorganisation

Phases et secteurs

La réorganisation interne de la FAREAS avait pour but de standardiser et de sécuriser les prestations délivrées aux bénéficiaires. Pour ce faire, la FAREAS a choisi de s'organiser selon un schéma matriciel, où les différentes prestations sont dirigées par des unités centralisées et délivrées sur le terrain par des équipes inter-métiers regroupées selon des phases et des secteurs.

- I Dans les phases accueils et socialisation, les demandeurs d'asile sont logés dans des centres collectifs (Ste-Croix et Crissier) où l'ensemble des prestations leur sont délivrées (hébergement, encadrement, assistance). L'objectif de ces deux phases est de donner aux bénéficiaires un maximum d'outils en vue de développer leur autonomie (cours de français, modules de sensibilisation sur la vie en Suisse).



Au 31 décembre 2007, la FAREAS assistait **4447** personnes, dont **832** étaient financièrement autonomes et **759** partiellement assistées, en raison d'un revenu inférieur aux normes d'assistance

6 | Dans la phase séjour, les demandeurs d'asile sont progressivement transférés dans un logement individuel. Ils doivent se rendre dans une des trois antennes de secteur (Renens pour le secteur Lausanne, Clarens pour le secteur Est, Yverdon pour le secteur Nord/Ouest) afin d'obtenir les prestations d'assistance et d'encadrement social. Des mesures d'intégration sont également à disposition sous forme de formations, de programmes d'occupation et d'aide à la recherche d'emploi.

Ce concept, mis en place en 2006, a pleinement révélé ses bénéfices en 2007. Même si l'organisation nécessite une grosse mobilisation au niveau logistique, avec à chaque semaine une quarantaine de personnes à transférer, l'expérience a montré que mieux informés sur leurs droits et devoirs au début de leur présence en Suisse, les requérants rencontrent moins de difficultés d'intégration par la suite, et moins de rejet de la part de leur voisinage.

Cette vision fait maintenant école et inspire d'autres cantons : l'Hospice général de Genève a ainsi envoyé deux délégations en 2007 pour visiter les structures de la FAREAS, s'intéressant tout particulièrement au système de phases, qu'il prévoyait d'instaurer en 2008.

La FAREAS a continué en 2007 d'affiner le processus. Au cours de cette année, les antennes secondaires qui avaient été créées pour la transition à Bex, Leysin, Moudon et au Brassus ont été supprimées et les bénéficiaires informés qu'ils devraient dorénavant se rendre dans une antenne principale.

C'est également en 2007 que les modules de sensibilisation diffusés dans les phases accueil et socialisation ont été validés formellement par le conseil de direction de l'EVAM. Ces 10 présentations sont données par les assistants sociaux de Ste-Croix et de Crissier en présence de traducteurs. Des modules sur la santé sont également délivrés dans ces sites par le Centre de soins infirmiers (CSI) de la Policlinique médicale universitaire (PMU).

En 2007, les responsables de phases et de secteurs ont eu à cœur de développer la coordination des équipes inter-

métiers, avec un fort accent mis sur la promotion du savoir-être, la valorisation du savoir-faire et l'écoute des collaborateurs. Pour ce faire, les responsables de phases et de secteurs ont dû entretenir un dialogue permanent, exigé par l'organigramme matriciel, avec les responsables des unités Hébergement, Encadrement et Assistance, garants de l'uniformité des prestations sur le canton.

Un des grands progrès apporté par l'organigramme matriciel concerne la facilitation des relations avec les partenaires. Les responsables de phases et de secteurs sont en effet les interlocuteurs privilégiés de toute une série d'acteurs locaux, allant des autorités communales aux personnes bénévoles en passant par les institutions les plus diverses (écoles, police, organismes médicosociaux, etc.) ou encore le réseau associatif et le voisinage. Ce rapprochement, guidé par une volonté de collaboration et de transparence, permet de dénouer plus rapidement certaines situations individuelles ou collectives impliquant des migrants, notamment dans les quartiers sensibles, et de mieux faire comprendre à l'extérieur les contraintes auxquelles l'établissement doit faire face.

Dans la volonté de la FAREAS d'autonomiser ses bénéficiaires et de lutter contre leur marginalisation, les responsables de phases et de secteurs ont également favorisé la prise de contact direct entre les institutions ou associations partenaires et les demandeurs d'asile. C'est ainsi que des migrants assistés par la FAREAS ont été encouragés à s'intégrer dans les commissions Suisses-Etrangers mises en place par les grandes communes du canton, à rejoindre des mouvements bénévoles, à participer à l'organisation d'événements locaux ou tout simplement à développer des initiatives privées.

| Parmi les nombreux exemples d'expériences ayant mis en contact les bénéficiaires de l'EVAM avec la population suisse au sens large, on relève notamment l'implication spectaculaire des requérants de Moudon dans l'organisation de la Fête annuelle des enfants, lancée à l'initiative du Groupe Suisses-Etrangers de cette ville.



A Ste-Croix, le groupe des bénévoles a inauguré en grande pompe le vestiaire mis sur pied au centre d'accueil de la FAREAS lors d'une soirée mémorable en avril 2007

- 7
- I Devenus très actifs dans la cité broyarde, les requérants du secteur Nord/Ouest se sont ensuite particulièrement distingués le 1er août 2007 en joignant la délégation moudonnoise sur la prairie du Grütli.
 - I Dans le secteur Est, en plus d'avoir participé à la rénovation du Centre des jeunes de Bex dans le cadre d'un programme d'utilité publique, les résidents du foyer se sont illustrés lors d'un fameux match les opposant au FC Bex II le 17 mars 2007. Cet événement a marqué un tournant dans l'apaisement des tensions entre la population bellerine et les occupants du foyer FAREAS.
 - I Sur le secteur Lausanne, toujours dans cette dynamique de rapprochement entre requérants et locaux, une nouvelle synergie est née avec Pro Senectute dans le cadre du projet Quartier Solidaire à Prilly, visant à créer des liens et faciliter la compréhension et l'entraide entre habitants venus de divers horizons.
 - I L'entité Formation de la FAREAS a également travaillé dans ce sens en lançant le premier relais Joker de la FAREAS à l'antenne du secteur Lausanne, en collaboration avec l'association du même nom. Mettant à disposition un cybercafé gratuit ouvert à toutes les populations victimes de la fracture numérique (migrants, personnes âgées ou défavorisées), cette expérience sera poursuivie en 2008 sur d'autres sites de l'EVAM.
 - I N'oublions pas enfin les phases accueil et socialisation, pendant lesquelles les requérants ont souvent leurs premiers contacts avec la population suisse par l'entremise des bénévoles. Ces derniers organisent une foule de moments de rencontre à travers les « cafés-contacts » hebdomadaires ou d'autres événements. A Ste-Croix par exemple, le groupe des bénévoles a inauguré en grande pompe le vestiaire mis sur pied au centre d'accueil de la FAREAS lors d'une soirée mémorable en avril 2007.

Un autre rôle des responsables de phases et de secteurs est enfin lié à la relation directe avec les bénéficiaires de la FAREAS, notamment dans le traitement des incivilités, qu'il s'agisse de simples convocations, d'avertissements ou de

sanctions. Au cours de 2007, plus de 250 incivilités dont donné lieu à une intervention des responsables de secteurs.

Il faut cependant souligner que si les responsables de phases et de secteurs sont les représentants de l'autorité de la FAREAS sur le terrain, ils agissent également comme garants de l'équité prônée par l'institution. Dans ce cadre, ils sont parfois appelés à défendre les bénéficiaires contre la machine bureaucratique que peuvent parfois représenter le siège central et les unités. Ce rôle de courroie de transmission est bien compris des demandeurs d'asile, qui ont régulièrement sollicité les responsables de phases et de secteurs en 2007.

Le risque existe, on l'a bien compris, que les objectifs et les priorités des unités ne soient pas partagés par les phases et les secteurs, et réciproquement. Cette problématique a trouvé un début de réponse dans la constitution de quatre binômes réunissant à chaque fois un responsable de phase ou de secteur et un responsable d'unité, chacun pouvant agir en cas de besoin comme suppléant de l'autre. Une application concrète de ce principe a été rendue possible, au cours de l'automne 2007, lors de l'absence pour formation pendant deux mois du responsable de l'unité Assistance : la responsable du secteur Nord/Ouest a alors assuré son remplacement avec l'appui d'une cadre intermédiaire de l'unité, à la plus grande satisfaction de toutes et de tous.

Infrastructures

Au cours de 2007, le dernier projet de la série d'aménagements de bureaux lancée par la réorganisation a pris fin avec l'installation, en mars, des collaborateurs de l'antenne du secteur Lausanne et de l'entité Occupation/Emploi dans deux étages rénovés à Renens, dans l'ancien siège administratif de la FAREAS. Ces nouveaux locaux, entièrement redessinés, ont permis de donner au personnel et aux bénéficiaires de meilleures conditions de travail et de prestations, avec des guichets, des salles d'entretien et une salle d'attente dignes de ce nom.



Par ailleurs, la réorganisation de l'unité Hébergement a abouti, en 2007, à la mise en place d'une hotline destinée à centraliser les appels des bénéficiaires concernant des demandes de travaux dans les appartements fournis aux demandeurs d'asile. Ouverte tous les matins, cette centrale téléphonique recense les informations permettant de planifier et de suivre de manière standard les commandes de travaux, dont la rapidité et la qualité d'exécution doivent dans certains cas être encore améliorées.

Toujours dans cette volonté de standardisation et de sécurisation, l'unité Hébergement a lancé en 2007 des visites préventives dans les appartements, permettant de répondre aux sollicitations de divers intervenants, internes ou externes, pour s'enquérir de la situation de personnes hébergées par la FAREAS. D'une personne en 2007, l'équipe est passée à 3 personnes en 2008, ce qui montre bien l'étendue des besoins en matière de suivi, qu'il s'agisse de questions liées à l'hébergement lui-même, à l'assistance financière, à l'encadrement social ou à des plaintes des gérances.

2007 a également vu la création d'une commission immobilière pour décider des changements d'affectation des propriétés FAREAS, valider les travaux de plus de Fr. 50'000.- ainsi que les achats et ventes d'immeubles. Cette commission, composée du directeur, du responsable de l'unité Support, du responsable de l'unité Hébergement ainsi que des responsables de phases ou de secteurs concernés, a ciblé quatre bâtiments à vendre dans le parc immobilier de la FAREAS.

Assistance et subsidiarité

La réorganisation de la FAREAS avait abouti en 2006 à la mise en place de commandes d'assistance financière (CAF) standardisées pour les demandeurs d'asile. Restait à calquer l'application informatique Asylum à cette nouvelle manière de faire. L'aboutissement de ce projet a vu le jour en 2007, avec la mise en production en novembre de la version 5 d'Asylum.

Ce projet de longue haleine a mobilisé beaucoup d'éner-

gie, à l'interne et avec les fournisseurs externes, pour déboucher sur plusieurs nouvelles fonctionnalités : relevons entre autres la production de décomptes d'assistance et de correctifs en lots, ainsi que la génération automatique de tâches à accomplir pour les collaborateurs.

L'application Asylum vise, avec cette nouvelle version, à devenir l'outil fédérateur de toutes les prestations fournies par l'EVAM. Elle augmente en outre la traçabilité des décisions émises. Encore émaillée de bugs en 2007, l'application a subi plusieurs corrections pendant le premier semestre 2008. Pour atteindre complètement son objectif, d'autres développements ont été prévus : un module de gestion et de suivi des mesures d'encadrement a ainsi été installé en avril 2008, et une planification doit encore être entreprise pour les options liées à la gestion de l'hébergement.

En dehors des développements informatiques, la réorganisation interne et la nécessité de sécurisation ont abouti en 2007 à la création du Bureau de traitement des avis de recherche (BTAR) au sein de l'unité Assistance. Les nombreuses informations obtenues par la mise en place de la commande mensuelle d'assistance financière (CAF) ont permis d'avoir une vision très complète des bénéficiaires de la FAREAS, et de pointer très clairement sur des cas concrets nécessitant une investigation. Le rôle du BTAR, composé d'un collaborateur, est de convoquer les personnes n'ayant plus donné signe de vie pour vérifier l'état de leur situation et proposer des décisions, par exemple le remboursement du logement et/ou de l'assurance maladie en cas d'emploi. En cas d'échec du BTAR, le témoin est alors passé aux collaborateurs de l'unité Hébergement actifs dans les visites préventives citées plus haut.

Toujours dans cette même exigence de sécurisation, la question de la subsidiarité est devenue incontournable en 2007, incitant le responsable de l'unité Assistance à traiter de ce thème dans un travail de recherche réalisé à l'Idheap. Ce travail a apporté des pistes pour l'avenir. Mais dans l'immédiat, d'autres réalisations ont été entreprises.

Ainsi en va-t-il de la création en 2007 du Bureau du devoir d'entretien. Une question de la commande d'assis-

Les dossiers ouverts hérités de l'ancienne organisation ont été triés, et les documents indispensables répartis selon des règles précises entre le siège administratif et les antennes de secteur



9

tance financière concernant l'existence d'autres sources potentielles de revenus liées à la famille, d'éventuels devoirs d'entretien par des parents proches se sont ainsi révélés, déchargeant la FAREAS du devoir d'assister certains demandeurs d'asile. Le Bureau du devoir d'entretien, tenu par une collaboratrice sociale de l'unité Encadrement, est chargé de produire ces décisions après avoir procédé aux vérifications nécessaires.

Un autre chantier mené à bien en 2007 en matière de sécurisation des prestations a enfin consisté en un gros travail inter-métiers sur les archives de la FAREAS. Les dossiers ouverts hérités de l'ancienne organisation ont été triés et les documents indispensables répartis selon des règles précises entre le siège administratif et les antennes de secteur, les dossiers fermés étant ensuite rapatriés à la centrale. Reste à attaquer la tâche gigantesque concernant les archives fermées datant d'avant 2007, mission devant faire l'objet d'un nouveau projet.

Contrôle interne et suivi budgétaire

Si, en 2006, la nouvelle entité de Contrôle interne créée par la réorganisation avait principalement effectué du contrôle métier sur les décomptes d'assistance, elle a pu dès le deuxième semestre 2007 commencer véritablement à remplir sa mission prévue d'audit des processus et procédures de l'organisation. Plus étoffée, l'équipe a bénéficié de la création d'un troisième poste, mais souffert de l'absence de formalisation, avec la réorganisation, d'un nombre important des actes accomplis par la fondation. Une personne engagée dans ce but en décembre 2007 a malheureusement accepté dans la foulée une nouvelle offre d'emploi, forçant la FAREAS à reprendre à zéro les démarches de recrutement pour 2008.

Le suivi budgétaire quant à lui s'est notablement amélioré en 2007, avec un suivi mensuel opéré par le directeur et le contrôleur de gestion sur les dépenses engagées par les unités, détentrices du budget de la FAREAS. Comme le montre le bouclage 2007 présenté dans ce rapport, les charges ont été maîtrisées malgré une population à assis-

ter plus importante que prévu par rapport à la commande initiale du canton.

Revue sur la réorganisation

La direction de la FAREAS et le chef du Département de l'intérieur ont mandaté début 2007 l'Unité de contrôle et d'appui en organisation et management (UCA) de l'Etat de Vaud pour mener une revue des effets de la réorganisation interne menée en 2006. Les analystes ont procédé par questionnaires d'auto-évaluation que les membres de la direction ont dû remplir, et par des interviews conduits d'une part avec une série de collaborateurs représentatifs des différents métiers, et d'autre part avec des partenaires externes.

Le rapport de l'UCA fait état du degré de réalisation de la réorganisation par rapport à ce qui était initialement prévu. Les domaines où des avancées notoires ont été relevées portent sur la réorganisation de la prise en charge des demandeurs d'asile, avec l'introduction des phases et des secteurs, la sécurisation de l'assistance, le contrôle financier et le développement de la coordination et des partenariats avec les acteurs externes.

Les domaines où les réalisations sont moindres concernent notamment la politique des ressources humaines et le contrôle interne, en raison du peu de ressources à disposition en 2006. Les personnes ayant participé à la démarche indiquent par ailleurs une série d'actions à prévoir, recensées par l'UCA, pour aboutir à un fonctionnement optimal dans d'autres matières, comme l'hébergement ou encore la formalisation du système de gestion.

Ces conclusions ont été prises en compte par la direction de la FAREAS, qui a lancé dans la deuxième partie de 2007 un plan d'action en vue de finaliser la réorganisation et introduire des mesures correctrices des effets négatifs de la réorganisation.

A ce titre, l'UCA a relevé la perte de polyvalence pour certains métiers, qui a entraîné une certaine désresponsabilisation et démotivation de la part du personnel, un cloisonnement des unités nécessitant plus de coordination et

**La FAREAS a eu à traiter,
du 1er septembre 2006 au
31 décembre 2007, 384 opposi-
tions, dont 85 ont été admises ;
32 oppositions rejetées ont été
suivies d'un recours auprès du
DINT, qui en a admis 2**

10

de communication, une complexification des processus ainsi qu'une perte de savoir-faire et d'identité liées à des changements trop rapides. Ces préoccupations trouveront un début de réponse dès 2008, la direction de l'EVAM étant consciente que des ajustements sont nécessaires.

Aboutissements liés à la LARA

Décisions et oppositions

La Loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA), entrée en vigueur en automne 2006, a notamment eu pour effet de donner des droits aux demandeurs d'asile, dont les voies de recours ont été institutionnalisées. La FAREAS, future EVAM, devenant autorité d'assistance, ses décisions administratives peuvent faire l'objet d'opposition au directeur, puis de recours auprès du Département de l'intérieur (DINT) et au Tribunal administratif.

Ces possibilités ont été pleinement utilisées par les bénéficiaires de la FAREAS, qui a eu à traiter, du 1er septembre 2006 au 31 décembre 2007, pas moins de 384 oppositions, dont 85 ont été admises, alors que 32 oppositions rejetées ont été suivies d'un recours auprès du DINT, qui en a admis 2. Sur les recours rejetés par le DINT, 3 ont été portés ensuite au Tribunal administratif, l'issue de ces procédures étant toujours pendante.

Les oppositions des demandeurs d'asile portent principalement sur le calcul des décomptes d'assistance et sur les décisions de transfert liées à l'hébergement. L'instauration de ces voies de droit a forcé l'institution à travailler dans une plus grande transparence, en documentant davantage les actes qui mènent aux décisions.

Centre MNA

Créé par la LARA, le centre pour mineurs non-accompagnés né en avril 2006 a véritablement tourné au maximum de sa capacité à partir de 2007. Prévu pour héberger 36 jeunes requérants d'asile présents dans le canton de Vaud sans

représentant légal, le centre a connu cette année-là un gros tournus, avec 29 nouvelles arrivées et 28 départs.

La structure était gérée en 2007 par 6 éducateurs/trices spécialisés-e-s et une stagiaire, effectifs qui seront renforcés de deux postes en 2008. Une augmentation des cas difficiles et la nécessité de faire un bilan d'entrée ont été reconnus, nécessitant un encadrement plus important. Deux mineures sont par ailleurs devenues mères au cours de 2007, situation qui n'avait pas été prévue dans le concept de départ.

Il faut cependant relever que malgré des situations personnelles troublées, 90% des jeunes du centre suivent un projet, qu'il s'agisse de formation de base en français, d'apprentissage ou de scolarité post-obligatoire, une adolescente étant même inscrite au gymnase.

L'équipe éducative a eu à cœur, tout au long de l'année 2007, d'offrir une vie la plus normale possible à ces adolescents souvent en rupture. Les mercredis et les samedis, des loisirs culturels ou sportifs sont systématiquement proposés aux résidents. En été, les jeunes ont également pu passer une semaine en camp à Champéry, où ils ont partagé le chalet avec d'autres adolescents pris en charge par le Service de protection de la jeunesse (SPJ).

Répartition des demandeurs d'asile sur canton

La LARA invite, dans son article 29, les communes de plus de 2000 habitants à collaborer avec l'établissement en vue de trouver des solutions d'hébergement pour les demandeurs d'asile. Cette disposition a été dictée par le souhait de quelques villes du canton de voir le nombre de requérants baisser sur leur sol.

D'autres localités importantes n'accueillant que peu ou pas ce type de population, la FAREAS s'est lancée en 2007 dans une vaste série de contacts avec les municipalités et les préfectures des districts concernés. Cette consultation n'a pas produit les effets escomptés, puisque seuls 5 nouveaux baux à loyer ont été signés dans ces communes.

Il faut cependant souligner que la FAREAS devait plutôt faire face en 2007 à une diminution du nombre de deman-

Une salle d'attente et un guichet ont été créés au siège administratif de Sévelin pour recevoir les personnes à l'aide d'urgence ayant droit aux prestations d'assistance financière



11

deurs d'asile qu'à une situation d'afflux, ce qui a rendu ce projet moins prioritaire. La fondation a malgré tout été attentive aux préoccupations des communes où le taux de requérants était supérieur à la moyenne, privilégiant la résiliation de baux dans les villes de Villeneuve, Aigle, Vevey, Crissier et Yverdon. Relevons que cette politique n'a pas toujours été du goût des personnes logées, obligées de déménager dans un autre lieu, ce qui a suscité nombre d'oppositions.

Transformation de la structure juridique

A l'approche de 2008, la FAREAS a dû se préparer à la transformation en Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) voulue par la LARA. Les contrats et engagements ont été intégralement repris par le nouvel établissement, et l'information faite aux principaux partenaires et fournisseurs.

La nouvelle raison sociale a nécessité un changement de ligne graphique et la création d'un nouveau logo, dont l'objectif était de montrer à la fois la vocation humaniste et la fonction d'autorité du nouvel établissement. Cette transformation a été l'occasion de créer enfin un site internet, www.evam.ch, pour améliorer la communication externe.

Enfin la direction a mandaté fin 2007 un groupe de travail interne dont l'objectif est de présenter à mi-2008 un plan stratégique pour l'EVAM. Le besoin de créer une culture d'entreprise propre au nouvel établissement fait partie des priorités de ce groupe de travail, à côté d'autres impératifs comme le positionnement de l'institution dans son environnement externe.

Préparation aux changements fédéraux

Projet Aide d'urgence aux déboutés

La révision de la Loi fédérale sur l'asile (LAsi), adoptée par les Chambres en 2005 et votée en référendum par le peuple suisse le 24 septembre 2006, implique d'importants changements au 1er janvier 2008 pour les requérants déboutés au terme de leur procédure d'asile. Selon l'article

82, ces derniers n'ont plus droit à l'aide sociale ordinaire et ne peuvent obtenir qu'une aide d'urgence, à l'instar des personnes frappées de non-entrée en matière (NEM).

La FAREAS s'est donc préparée dès l'été 2007 à devoir faire face en début d'année suivante à une énorme augmentation de la demande pour les prestations d'aide d'urgence, passant d'environ 150 utilisateurs NEM à une population potentielle de 800 personnes.

La responsabilité de conduire le projet a été confiée à la responsable du secteur Nord/Ouest, déjà en charge du centre d'aide d'urgence de Vennes. Cette dernière a coordonné les actions des unités et entités concernées, avec pour objectif de mettre à disposition les prestations adaptées en matière d'hébergement, d'encadrement et d'assistance.

Au 1er janvier 2008, le nombre de structures d'hébergement pour l'aide d'urgence ont ainsi pu passer de une à cinq, les personnes sans enfant mineur étant logées à Lausanne-Vennes et à Vevey, les familles et les cas vulnérables attribués à Lausanne-Simplon, Bex et Leysin.

Dans certaines structures, des travaux ont été nécessaires pour aménager les lieux, avec notamment des loges pour les surveillants. Une cuisine a été installée à Vevey, destinée à régénérer les repas chauds et préparer les repas froids fournis en nature aux couples sans enfant et célibataires logés dans ce centre. Des travaux de carrelage et de peinture ont également été effectués pour assainir le centre.

Au foyer du Simplon, inutilisé depuis plus d'une année, quelques légères réfections ont été réalisées dans les chambres, en plus de nouveaux aménagements tels qu'un salon télé, une salle de jeux pour les enfants, une nouvelle cuisine pour les familles et un espace pour les bénévoles. Ce bâtiment a été vendu en fin d'année au canton, qui prévoit de le rénover entièrement. L'accord conclu entre les parties prévoit que l'EVAM utilise l'immeuble jusqu'à fin 2008 pour les besoins de l'aide d'urgence.

Toujours concernant les travaux réalisés dans le cadre du projet « aide d'urgence », une salle d'attente et un guichet



ont été créés au siège administratif de Sévelin, pour recevoir les personnes venant chercher l'assistance financière due aux familles, aux cas vulnérables et aux personnes encore en appartement.

Le rôle des assistants sociaux étant appelé à s'adapter pour répondre aux contraintes de l'aide d'urgence, quatre nouveaux engagements ont été signés entre fin 2007 et début 2008. Trois assistantes sociales de la FAREAS se sont également proposées pour travailler à mi-temps dans les centres et foyers d'aide d'urgence, mission difficile puisqu'elle consiste à accompagner les personnes déboutées à faire le deuil de leur projet en Suisse.

Tout au long de l'automne 2007, plusieurs séances ont été tenues avec le Service de la population (SPOP) et la Policlinique médicale universitaire (PMU), également impliqués dans le domaine de l'aide d'urgence, afin de coordonner les processus, les procédures et les prestations attendues de chaque partenaire.

Enfin des séances d'information ont été organisées en septembre à l'intention du réseau associatif et des requérants déboutés eux-mêmes, ces derniers ayant également été informés par plusieurs courriers des changements à venir.

A noter encore que pour pouvoir assurer la sécurité des centres et foyers d'aide d'urgence, un appel d'offre public a été lancé en 2007 à l'intention des sociétés privées de surveillance, concours remporté par l'entreprise SDS.

Régularisation de requérants déboutés

Dès 2007, les demandeurs d'asile concernés par les changements légaux en cours ont été des centaines à saisir l'opportunité offerte par l'article 14 LAsi de demander une régularisation de leur situation. Les bénéficiaires de cette disposition doivent résider en Suisse depuis plus de 5 ans, avoir depuis lors toujours vécu dans un domicile connu des autorités et représenter un « cas de rigueur grave en raison d'une intégration poussée ».

Parmi les personnes ayant utilisé cette voie en 2007, 469 ont obtenu depuis une réponse positive de l'Office fédéral des migrations (ODM), débouchant sur l'établissement d'un

permis B. La procédure implique que la demande soit d'abord soumise au Service de la population (SPOP), chargé de vérifier les critères avant de transmettre le dossier à Berne. Pour ce faire, la FAREAS a été sollicitée pour rédiger des rapports contenant les informations essentielles en rapport avec l'assistance reçue, les emplois occupés, les éventuelles dettes et le suivi social.

Conséquence des régularisations, le nombre d'appartements FAREAS hébergeant des permis B est passé de 150 à 240, ce qui a généré un gros travail en matière de facturation et de mise en route des procédures de sortie ou de cession de bail.

La FAREAS a été et reste attentive à ne transférer dans les structures collectives d'aide d'urgence aucune des personnes ayant entamé une procédure de régularisation, aussi longtemps que la réponse définitive des autorités n'est pas connue. Cette mesure explique pourquoi un grand nombre de personnes déboutées se trouvaient encore en appartement au début 2008.

Mesures d'intégration pour les permis F

L'autre grand changement apporté à la FAREAS/EVAM par les nouvelles dispositions légales au niveau fédéral concerne l'intégration des personnes admises à titre provisoire. La nouvelle Loi sur les étrangers (LEtr) exige en effet que la Confédération cesse de financer l'assistance des personnes au bénéfice d'un permis F après sept ans de séjour en Suisse.

Un budget de Fr. 3,1 millions a donc été accordé par le canton de Vaud à l'EVAM pour organiser en 2008 des mesures d'intégration visant à favoriser la prise d'emploi et donc l'autonomie financière des permis F.

La FAREAS s'est ainsi préparée en 2007 à renforcer son dispositif de soutien à l'insertion socioprofessionnelle, comme les formations, les programmes d'occupation et l'aide à la recherche d'emploi.

Pour ce faire, le directeur de la FAREAS et d'autres membres de l'encadrement ont participé au groupe de travail cantonal sur l'intégration afin de coordonner ces mesures avec les autres partenaires institutionnels.

Le nombre de participants aux cours et ateliers de développement de savoir-faire pour l'emploi a doublé, passant de **145** personnes en 2006, lors du lancement, à **300** en 2007



13

Une cellule d'orientation a été créée en juillet, et rapidement renforcée dans le but de conduire dès novembre et sur toute l'année 2008 1000 bilans d'orientation supplémentaires pour des personnes au bénéfice d'un permis F, afin de leur proposer une inscription dans un projet adéquat, qu'il soit interne ou externe à la FAREAS/EVAM.

La fusion de deux formations existantes avec des programmes d'occupation a aussi été préparée, afin de donner aux participants un bagage alliant théorie et pratique dans les domaines de la cuisine et de la santé. D'autres projets, tels que l'instauration d'une garderie, ont également été en gestation en 2007.

L'année s'est conclue sur une petite révolution au centre de formation de la FAREAS, puisque les cursus sont passés en janvier 2008 d'un rythme semestriel à une cadence trimestrielle, avec des programmes de cours plus diversifiés, incluant l'informatique et la gestion administrative privée.

Les promotions de décembre, moment où les élèves reçoivent leurs attestations et certificats, ont été l'occasion de dire au revoir à toute une série d'anciens médiateurs, c'est-à-dire des requérants d'asile en programme d'occupation agissant au centre de formation comme auxiliaires pédagogiques. Le nouveau règlement des programmes d'occupation indique en effet qu'une personne ne peut rester plus d'une année dans un même programme, afin d'éviter les chasses-gardées et surtout parce que l'intégration doit viser l'autonomie financière et non le maintien dans l'assistance, les programmes d'occupation ne pouvant générer qu'une indemnité de 300 francs qui s'ajoute à l'assistance.

Le dispositif des programmes d'occupation a été renforcé en 2007, avec notamment la création d'un programme préprofessionnel en techniques d'entretien. La collaboration avec Lausanne Roule s'est encore développée pour lancer Vevey Roule en 2007, après Renens Roule en 2006. L'association prête gratuitement des vélos dans ces trois villes par le biais de requérants d'asile chargés de répondre aux utilisateurs et d'entretenir les bicyclettes.

Enfin 2007 a vu l'essor du groupe « Emploi », qui est passé de quatre à huit conseillères, ayant pour mission d'ensei-

gner aux bénéficiaires les techniques de recherche d'emploi par un coaching individualisé et lors d'ateliers en groupe. Le nombre de participants a lui aussi doublé, passant de 145 personnes en 2006, lors du lancement, à 300 en 2007.

Ce groupe a développé une collaboration avec le Service de l'emploi de l'Etat de Vaud, la FAREAS/EVAM évaluant le degré d'employabilité de ses bénéficiaires en vue d'une inscription possible dans les programmes financés par les Offices régionaux de placement.

La nécessité d'autonomiser les personnes au bénéfice d'une admission provisoire a ainsi eu pour effet de forcer les acteurs institutionnels actifs dans l'intégration à se coordonner, en ouvrant leurs prestations respectives à de nouveaux publics. Pour les personnes dépendantes de la FAREAS, cette perspective de sortir du ghetto de l'asile est une bonne nouvelle. Quant à la FAREAS elle-même, la possibilité d'accueillir dans ses programmes d'autres catégories d'étrangers – comme les réfugiés statutaires au bénéfice d'un permis B – est une reconnaissance de l'expertise développée en matière d'aide à l'intégration.

Perspectives

L'année 2008 marquera véritablement la première année d'existence de l'EVAM, né à la fois de l'héritage de la FAREAS et de la volonté de tourner la page d'une aventure mouvementée, où les relations avec le canton n'ont pas toujours été au beau fixe. Ce nouveau départ n'oublie rien des expériences du passé, l'énorme travail réalisé pour professionnaliser la gestion de l'aide aux demandeurs d'asile. Mais cette renaissance profite surtout pleinement des outils mis en place pour assurer le financement, la pérennité et l'efficacité des prestations aux migrants.

Dans cette nouvelle configuration, l'EVAM va poursuivre sa recherche de l'amélioration continue, dans un esprit à la fois d'ouverture et de responsabilité, les deux valeurs cardinales qu'a adoptées l'établissement pour l'accomplissement de ses missions.

Compte d'exploitation au 31 décembre en francs suisses

Produits	Exercice 2007	Exercice 2006
Financement cantonal	63'376'385.92	62'058'015.15
Produits d'hébergement	6'008'340.05	6'355'094.95
Produits frais médicaux	1'658'175.15	1'046'055.10
Autres produits - facturations diverses	609'373.92	339'121.95
Revenus des requérants	3'951'118.75	4'179'776.55
Produits divers	214'026.59	296'197.38
Déficit (+) / Bénéfice (-) brut d'exploitation	-1'895'738.69	1'671'605.96
Total	73'921'681.69	75'945'867.04

14

Charges		
Charges d'assistance	19'435'588.31	21'778'932.91
Loyers et charges d'appartements, centres et locaux	22'229'391.55	23'685'148.73
Electricité des appartements, centres et locaux	1'656'976.99	1'944'424.17
Frais médicaux	4'375'468.39	3'601'291.85
Charges du personnel	18'853'608.60	18'082'333.00
Frais de surveillance	2'249'776.80	1'982'872.97
Frais d'exploitation des programmes d'occupation	840'771.40	652'143.85
Frais des véhicules	190'948.51	177'824.02
Assurances et taxes	306'340.85	253'218.90
Développements et exploitation de l'informatique	2'169'767.43	1'963'508.51
Honoraires de tiers	106'134.55	144'046.60
Frais de télécommunication	112'982.95	139'840.10
Frais d'administration divers	201'064.80	218'039.66
Indemnité et frais de l'Administrateur	0.00	64'800.00
Pertes sur débiteurs	321'428.70	548'423.80
Intérêts et frais bancaires	320'692.50	331'698.38
Total	73'921'681.69	75'945'867.04

Profit et pertes au 31 décembre en francs suisses

Exercice 2007

Résultat d'exploitation	-1'895'738.69	
Ajustement de valeur des immeubles		45'200.00
Charges exercices antérieurs	49'391.50	
Produits exercices antérieurs		199'386.20
Produits s/vente immeuble		127'112.00
Dissolutions des provisions et réserves		20'000.00
Attributions aux provisions et réserves	382'570.30	
Résultat de l'exercice	-1'463'776.89	391'698.20
Excédent de recettes de l'exercice		-1'855'475.09
Total	-1'463'776.89	-1'463'776.89

15

Exercice 2006

Perte d'exploitation	1'671'605.96	
Ajustement de valeur des immeubles		26'800.00
Charges extraordinaires	200'000.00	
Charges exercices antérieurs	108'042.50	
Produits extraordinaires		1'500.00
Produits exercices antérieurs		67'865.30
Dissolutions des provisions et réserves		1'675'888.20
Attributions aux provisions et réserves	115'000.00	
Résultat de l'exercice	2'094'648.46	1'772'053.50
Excédent de charges de l'exercice		322'594.96
Total	2'094'648.46	2'094'648.46

Bilan au 31 décembre en francs suisses

Actif		Exercice 2007	Exercice 2006
Liquidités		11'198'790.00	6'115'379.05
Caisses		49'253.30	27'798.85
Comptes de chèques postaux		15'684.65	13'987.30
Banques		11'133'852.05	6'073'592.90
Transitoires		15'572'216.23	16'107'805.80
Assistance versée d'avance		6'515.55	961'497.25
Actifs transitoires divers		319'275.88	269'762.10
Actifs transitoires Etat de Vaud		0.00	0.00
Assistance à facturer		15'246'424.80	14'876'546.45
Actifs réalisables à moyen terme		1'700'399.55	1'563'501.51
Débiteurs	3'919'761.14		
Débiteurs RA (assistance indue)	648'569.05		
Débiteurs divers	332'069.36		
Du croire	-3'200'000.00	1'700'399.55	1'563'501.51
Immobilisations		22'900'552.24	24'392'209.95
Mobilier de bureau	1'112'555.30		
Fonds d'amortissement du mobilier de bureau	-970'231.49	142'323.81	11'306.75
Matériel et outillage	149'855.80		
Fonds d'amortissement du matériel et outillage	-149'855.80	0.00	0.00
Véhicules	427'164.00		
Fonds d'amortissement des véhicules	-427'164.00	0.00	0.00
Matériel informatique	1'541'097.90		
Fonds d'amortissement du matériel informatique	-1'402'669.47	138'428.43	151'636.20
Immeubles		22'619'800.00	24'229'267.00
Total de l'actif		51'371'958.02	48'178'896.31

Bilan au 31 décembre en francs suisses

Passif	Exercice 2007	Exercice 2006
Fonds étrangers – Dettes à court terme	24'217'118.82	21'529'917.65
Compte courant Etat de Vaud	20'901'906.37	18'243'809.00
Créanciers - Assistance indue	648'569.05	629'278.60
Créanciers - Divers	2'191'289.20	2'157'001.49
Créanciers - Employeurs & caisse de compensation	475'354.20	499'828.56
Transitoires	1'200'678.76	1'337'989.86
Passifs transitoires divers	779'572.36	886'019.31
Passifs transitoires Etat de Vaud	0.00	0.00
Passifs transitoires service du personnel	421'106.40	451'970.55
Fonds étrangers – Dettes à long terme	13'490'683.70	15'153'822.85
Emprunt hypothécaire et autres	5'163'042.55	5'366'844.05
Créance postposée de l'Etat de Vaud	7'742'112.00	9'085'000.00
Retenues de garantie	585'529.15	701'978.80
Provisions	7'976'654.00	7'525'818.30
Fonds de rénovation des immeubles	6'035'900.00	5'724'917.30
Divers risques	1'940'754.00	1'800'901.00
Fonds propres	4'486'822.74	2'631'347.65
Capital initial	50'000.00	50'000.00
PP reporté	0.00	0.00
Fonds d'égalisation	2'581'347.65	2'903'942.61
Excédent de recettes (+) / charges (-)	1'855'475.09	-322'594.96
Total du passif	51'371'958.02	48'178'896.31

Flux de fonds en francs suisses

Exercice 2007

	Emplois	Sources
Revenus		76'143'918.58
Financement cantonal		63'376'385.92
Produits d'hébergement		6'008'340.05
Produits frais médicaux		1'658'175.15
Autres produits - facturations diverses		609'373.92
Revenus des requérants		3'951'118.75
Autres produits (y.c. produits exercices antérieurs)		540'524.79
Charges	73'426'093.83	
Assistance financière	19'435'588.31	
Assistance d'hébergement	23'886'368.54	
Frais médicaux	4'375'468.39	
Charges salariales	21'103'385.40	
Autres frais généraux	4'575'891.69	
Charges exceptionnelles (y.c. charges exercices antérieurs)	49'391.50	
Flux de trésorerie prov. des comptes d'exploitation		2'717'824.75
Variation des comptes de bilan (fonds de roulement)	576'276.14	3'222'790.74
Augmentation des réalisables à court et moyen terme	136'898.04	
Diminution des actifs transitoires		535'589.57
Augmentation des dettes à court terme		2'687'201.17
Diminution du fonds de rénovation immeubles	302'067.00	
Diminution des passifs transitoires	137'311.10	
Flux de trésorerie prov. des fonds de roulement	2'646'514.60	
Autofinancement (y.c. variation des comptes de bilan)	5'364'339.35	
Investissements	272'456.25	1'654'667.00
Augmentation des investissements sur informatique	101'793.75	
Augmentation des investissements sur mobilier de bureau	170'662.50	
Désinvestissement sur le parc immobilier		1'654'667.00
Flux de trésorerie prov. des comptes d'investissement		1'382'210.75
Variation des dettes à long terme	1'663'139.15	0.00
Diminution des emprunts hypothécaires et autres	203'801.50	
Diminution des retenues de garantie	116'449.65	
Diminution de la créance postposée	1'342'888.00	
Flux de trésorerie prov. des comptes de financement		-1'663'139.15
Variation nette des disponibilités	5'083'410.95	
Disponibilité au début de l'exercice	6'115'379.05	
Disponibilité à la fin de l'exercice	11'198'790.00	
Augmentation nette	5'083'410.95	

Annexes aux comptes en francs suisses

	Exercice 2007	Exercice 2006
1 Cautionnements		
1.1 Garanties données en faveur des bailleurs équivalentes à trois mois de loyer nets	2'838'061.05	3'422'014.95
2 Actifs mis en gage pour garantir des engagements de la fondation		
2.1 Les immeubles de la fondation sont grevés de cédules hypothécaires, nanties pour garantir les engagements suivants:	2'925'000.00	2'625'000.00
2.2 Banque cantonale vaudoise, Emprunts de Fr. 2'035'539.45 2 cédules hypothécaires d'un montant de Fr. 2'925'000.00		
2.3 Valeur au bilan des immeubles totalement ou partiellement gagés	3'875'600.00	2'425'600.00
2.4 Etat de Vaud (emprunt ODM/Chablais 49) de Fr. 3'127'503.10. Aucune cédule hypothécaire n'est mise en gage pour ce prêt 1 cédule libre de gage de Fr. 1'500'000.00		
2.5 Valeur au bilan de l'immeuble au bénéfice de l'emprunt ODM	1'887'840.00	1'887'840.00
2.6 95 cédules libres de gage: Fr. 26'462'400.00		
2.7 Valeur au bilan des immeubles totalement libres de gage	16'856'360.00	19'915'827.00
3 Valeur d'assurance incendie		
3.1 Immeubles de la fondation (indice 113)	50'698'988.00	52'739'595.00
3.2 Mobilier et matériel de la fondation	4'137'300.00	4'019'600.00
3.3 Mobilier et effets personnels des requérants	13'541'700.00	13'980'400.00
4 Immeubles		
4.1 Ajustement de valeur des immeubles Le principe d'évaluation est resté inchangé en 2007.	45'200.00	26'800.00
5 Autres indications		
5.1 Les principes de présentation des comptes de bilan n'ont pas été modifiés par rapport à ceux de l'exercice 2006.		

Annexes aux comptes en francs suisses

	Exercice 2007	Exercice 2006
5.2 Détail de la rubrique «Débiteurs»		
Créances découlant de décomptes et facturation aux RA	2'583'189.19	2'619'845.55
Créances découlant d'assistance indue	648'569.05	629'278.60
Créances dues pour des prestations délivrées par notre fondation à des personnes bénéficiant d'un permis B, aux œuvres d'entraide et services sociaux du Canton	1'092'196.45	1'005'997.00
Autres débiteurs	244'375.50	314'125.35
Total des débiteurs liés aux RA	4'568'330.19	4'569'246.50
. /. Ducroire	-3'200'000.00	-3'200'000.00
Total des créances RA au 31.12.2007	1'368'330.19	1'369'246.50
Caisse de Pensions Fareas	746.95	36'179.90
PPE Bugnon 42 et PPE Baye 5	48'571.00	38'859.00
Impôt anticipé à récupérer	32'112.86	13'659.16
Caisse de compensation	73'729.00	0.00
Diverses créances	176'909.55	105'556.95
Total selon bilan	1'700'399.55	1'563'501.51

La valeur nette des débiteurs au 31 décembre 2007 prend en considération, au moyen du Ducroire, tant les risques spécifiques que les risques généraux découlant de ces créances en regard de la nature des créances, de la qualité des débiteurs, ainsi que du délai de récupération des créances, lequel s'échelonne principalement à moyen et long terme.

5.3 Passifs transitoires divers	-779'572.36	-886'019.31
---------------------------------	-------------	-------------

Les passifs transitoires contiennent une provision de Fr. 500'000.- pour facture corrective 2005 (décomptes d'assistance). Ce montant figure dans les comptes depuis fin 2005. Les travaux inhérents à cette problématique sont planifiés pour le courant de l'année 2008.

5.4. Détail de la rubrique «provisions pour divers risques»		
Remise en état des centres d'hébergement	1'159'500.00	1'045'000.00
Litige Dragan STANIC (CSS / SUPRA / ETAT DE VAUD)	150'000.00	150'000.00
Risque sur litige avec l'Etat de Vaud – Frais d'entretien des centres préfinancés 1999 à 2002	0.00	20'000.00
Provisions pour loyers Abris PC	115'875.00	115'875.00
Provision – Fds de régulation loyers (Chablais 49 – Lsne)	7'379.00	7'026.00
Provisions pour risques divers (TVA)	498'000.00	453'000.00
Risque sur avances non récupérables	10'000.00	10'000.00
Total selon bilan	1'940'754.00	1'800'901.00

Annexes aux comptes en francs suisses

	Exercice 2007	Exercice 2006
5.5 Détail des rubriques «Etat de Vaud»		
Solde compte-courant DINT en faveur Etat de Vaud	-15'416'331.66	-13'254'834.29
Avance de trésorerie janv. 2008 reçue en déc. 2007	-5'500'000.00	-5'000'000.00
Solde compte-courant SPAS en faveur Fareas	11'025.29	11'025.29
Actifs transitoires - Assistance à facturer	15'246'424.80	14'876'546.45
Solde frais funéraires à recevoir	3'400.00	0.00
Solde net en faveur Etat de Vaud	-5'655'481.57	-3'367'262.55
Créances postposée de l'Etat de Vaud *	-7'742'112.00	-9'085'000.00
Total en faveur Etat de Vaud	-13'397'593.57	-12'452'262.55

* La Fareas s'efforce de dégager les liquidités nécessaires au remboursement progressif de cette créance par la réalisation de biens immobiliers qu'elle détient et qui ne sont plus indispensables à l'accomplissement de sa mission. En cas de vente d'immeubles, l'équivalent de la valeur comptable nette au bilan de la Fareas est versé à l'Etat de Vaud en remboursement de la dette. Pour 2007, le montant de CHF 1'342'888.00 a été porté en déduction de la créance postposée suite à la vente de l'immeuble sis à la rue du Simplon 43 à Lausanne.

21

6 Engagements hors bilan

Leasing copieurs multifonctions à payer au 31.12.2007	117'554.80	92'943.55
---	------------	-----------

7 Attribution de l'excédent de recettes

Excédent de recettes avant attribution au fonds d'égalisation	1'855'475.09	-322'594.96
./. Attribution au fonds d'égalisation	-587'471.65	322'594.96

Excédent de recettes après attribution au fonds d'égalisation	1'268'003.44	
---	--------------	--

(Montant à restituer au Canton conformément à l'art 62 al. 3 de la LARA)

8 Fonds d'égalisation

Solde avant attribution	2'581'347.65	2'903'942.61
Résultat de l'exercice (excédent de produits/charges)	587'471.65	-322'594.96

Total	3'168'819.30	2'581'347.65
--------------	---------------------	---------------------

Montant maximum autorisé du fonds d'égalisation selon art. 62 al. 3 de la LARA

(2006 = 5% de CHF 62'058'015.15)

(2007 = 5% de CHF 63'376'385.92)

3'168'819.30	3'102'900.75
---------------------	---------------------



Ernst & Young SA
Audit
Place Chauderon 18
Case postale
CH-1002 Lausanne
Téléphone +41 58 286 51 11
Téléfax +41 58 286 51 01
www.ey.com/ch

Au directeur de la
**Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile
dans le canton de Vaud (FAREAS), Renens**

Lausanne, le 23 mai 2008
mg/11.3

Rapport de l'organe de révision

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, profits et pertes, tableau de flux de fonds et annexe) et de la gestion de FAREAS pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2007.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels et de la gestion, incombe à la direction alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Dans le cadre de la vérification de la gestion, nous avons apprécié le fonctionnement de l'organisation opérationnelle et administrative mise en place par FAREAS de manière à réaliser les tâches confiées par l'Etat de Vaud selon la convention de subventionnement conclue pour l'année 2007. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation, aux statuts et à la convention de subventionnement. L'organisation de la FAREAS, dont la mise en place se poursuit, répond aux exigences en matière de gestion telles que prévues dans la convention de subventionnement.

Nous recommandons d'approuver les comptes qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Pierre Delaloye
Expert fiduciaire diplômé

Pierre-Alain Coquoz
Expert-comptable diplômé
(Réviseur responsable)

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, profits et pertes, tableau de flux de fonds et annexe)

Pour obtenir d'autres exemplaires
de ce rapport, s'adresser directement
à la direction de l'EVAM

Réalisation

Emmanuelle Marendaz Colle

Photos

Hugues Siegenthaler

Tirage: 800 exemplaires

Impression: Graph Style SA / Lausanne

Graphisme: Helen Tilbury – Karin Palazzolo

Adresses utiles

Siège administratif et centre de prestations

Av. de Sévelin 40
1004 Lausanne
Tél. 021 557 06 00
Fax 021 557 06 09
info@evam.ch

Centre de formation

Av. d'Epenex 8
1024 Ecublens
Tél. 021 637 23 50
Fax 021 671 58 60

Centres d'hébergement spécialisés

Accueil

Rue de l'Industrie 11
CP 102
1450 Sainte-Croix
Tél. 024 455 24 00
Fax 024 455 24 01

Socialisation

Ch. Charmeur 8-12
CP 197
1033 Crissier
Tél. 021 635 77 51
Fax 021 635 21 40

Mineurs non accompagnés

Av. du Chablais 49
1007 Lausanne
Tél. 021 625 46 85
Fax 021 625 46 87

Aide d'urgence

Contactez le siège administratif
de Sévelin

Antennes administratives

Secteur Lausanne

Rue du Bugnon 42
1020 Renens
Tél. 021 557 05 00
Fax 021 557 05 01

Secteur Nord et Ouest

Rue Haldimand 11
CP 616
1401 Yverdon-les-Bains
Tél. 024 426 21 51
Fax 024 426 21 54

Secteur Est

Rue du Collège 26
CP 245
1815 Clarens
Tél. 021 989 20 40
Tél. 021 989 20 41